

Motion de Lyon 2 (22/01/2010)

Réuni le 22 janvier 2010, le **Conseil d'administration de l'université Lyon 2** considère que la réforme de la formation des enseignants est inapplicable dans les conditions fixées aujourd'hui par les ministères de l'Éducation Nationale d'une part et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'autre part.

Il regrette qu'il ne soit fait aucun cas des nombreuses critiques faites par les organisations syndicales, la CPU, la CDIUFM, les sociétés savantes, les associations universitaires et les organisations de parents d'élèves.

En l'état actuel, le CA réserve sa position concernant une éventuelle remontée des maquettes en attendant :

1. Une consultation approfondie avec les acteurs de notre université concernés par la mastérisation
2. Une prise de position commune de l'ensemble des membres du PRES dans la suite de cette consultation

(23 pour, 6 abstentions)